



HAL
open science

Chronique : Le RSA sous conditions, un grand flou

Axelle Brodiez

► **To cite this version:**

| Axelle Brodiez. Chronique : Le RSA sous conditions, un grand flou. Réforme, 2023, n.p. ⟨halshs-04264409⟩

HAL Id: halshs-04264409

<https://shs.hal.science/halshs-04264409v1>

Submitted on 30 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Chronique publiée sous le titre « Le RSA sous conditions, un grand flou » dans le journal *Réforme*, 18/05/2023, n° 3995, p. 16.

La proposition de campagne électorale du président Macron, de conditionner le RSA à 15 à 20 h d'activité hebdomadaires, est en passe de se concrétiser. Un rapport de préfiguration de France Travail (*RPFT*)¹ (l'organisme qui remplacera Pôle Emploi), l'expérimentation par 18 départements, et des déclarations répétées au plus haut de l'État, viennent de la remettre sur la table. Et d'engendrer une vague de débats. Est-ce un énième feu de paille, ou une mesure susceptible de changer (en bien ou en mal) le traitement de la pauvreté ?

Un flou plane, d'abord, sur les personnes concernées. Tous les allocataires du RSA selon le Président de la République ; tous hors « situations spécifiques » liées à des problèmes préalables, en particulier de garde d'enfants, selon la Première ministre ; uniquement les personnes au RSA « éloignées de l'emploi » et « qui en ont besoin », avec une prise en compte des « spécificités », et « des possibilités de dérogation ou d'assouplissement », selon le *RPFT*.

Comment, ensuite, lever ces freins préalables ? Un tiers des allocataires du RSA sont des femmes seules avec enfants. Le Président de la République a lui-même reconnu l'an dernier que le nombre de places en crèches était dramatiquement insuffisant mais que sur ce point, sa « Stratégie pauvreté » s'était heurtée à quantité de déboires. Comment le second mandat réussirait-il à ce que les « 200 000 places supplémentaires » deviennent réalité ? D'autres freins relèvent de problèmes de transport. Le gouvernement va-t-il désenclaver à vitesse accélérée des territoires, créer par centaines des lignes de bus aux horaires élargis, et des trains qui désormais arrivent à l'heure ?

Une « activité », mais laquelle ? En 2022, celui qui était alors Premier ministre, Jean Castex, proposait des formations, des stages et des « mesures d'intérêt général ». Elisabeth Borne parle de « parcours d'activité pour retrouver un emploi », « découvrir des métiers » et « se former ». Le *RPFT* propose quant à lui plutôt le recours à l'insertion par l'activité économique et/ou des formations. Il va aussi falloir trouver, si l'on multiplie le nombre d'heures par celui des allocataires, l'équivalent de 835 000 équivalents temps plein...

Et « retrouver un emploi », mais comment ? Certes, le nombre d'emplois vacants augmente ces dernières années : il est passé de 100 000 en 2015 à 350 000 aujourd'hui. Ces chiffres peuvent même être doublés puisqu'ils ne prennent en compte que les entreprises de plus de 10 salariés, qui ne représentent que 53 % des recrutements. Mais une partie ne relève *a priori* pas du RSA (manque de pharmaciens, de cadres infirmiers...). Il faut aussi les mettre en regard des 3 millions de chômeurs catégorie A, voire plus de 5 millions en incluant les catégories B et C (activités réduites), voire 7,6 millions avec la catégorie E (en contrat aidé ou créateur d'entreprise). Le compte n'y est clairement pas.

¹ Confié à Thibault GUILLUY, accessible en ligne (<https://www.vie-publique.fr/rapport/289093-mission-de-prefiguration-de-france-travail-plein-emploi>).

Certes, le Président ambitionne un « plein emploi » en 2027, défini comme un taux de chômage de 5 % (celui des Trente glorieuses était cependant deux fois moindre). Mais comme le reconnaît le *RPFT*, nombre d'emplois ne trouvent pas preneurs car les offres sont rebutantes (salaires, conditions de travail...), ou car les entreprises rechignent à les confier à des jeunes, des seniors, des chômeurs de longue durée, des personnes en situation de handicap, ou dont le nom est à consonance étrangère ou l'adresse peu attrayante. Pourtant, les chômeurs acceptent souvent les offres : les métiers qui recrutent le plus en 2022 ont été les salariés agricoles, cueilleurs, vendangeurs ; les serveurs de restauration, agents d'entretien, aides de cuisine, ouvriers agricoles, aides-soignants, aides à domicile et aides ménagères, ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires.

En fait, ce qui ressort de ces discours, c'est surtout l'affichage de « davantage de devoirs » et d'un « régime d'obligations et de sanctions ». Dit autrement, pour reprendre la distinction bourdieusienne, le souci de la « main droite » de l'État (celle des finances, de l'ordre...) de s'affirmer contre la « main gauche » (du social). Il est au cœur de la rhétorique de la droite républicaine depuis le début des années 2000, est donc désormais aussi du Président. Il est pour partie légitime : notre Pacte social est fondé sur un équilibre entre droits et devoirs – devoir de contribuer selon ses moyens et droit de recevoir selon ses besoins ; principe constitutionnel que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». Encore faudrait-il que les conditions de possibilité soient remplies.

Le *RPFT* égraine, sur 274 pages, l'ampleur des dysfonctionnements actuels : ruptures de parcours, difficulté à traiter de façon globale les problèmes des individus, doublonnages d'interlocuteurs, « trous dans la raquette » ; surcharge administrative des travailleurs sociaux aux dépens de l'accompagnement et insuffisance dramatique de leur nombre (1 pour 98 demandeurs d'emploi, soit 30 minutes à leur consacrer par mois) ; procédures « fastidieuses, non interconnectées et dont les données sont parfois peu utilisées » ; etc. Mieux vaudrait relayer ces préconisations que de durcir encore le regard sur les allocataires. Mais ce serait moins payant électoralement.